

CENTRE DE LOISIRS Février 2025

Madame, Monsieur,

Le centre de Loisirs fonctionnera du 10 au 21 février 2025 et se déroulera dans les salles polyvalentes et de sport, pour les enfants à partir de CP et à l'école maternelle Mendès-France, pour les enfants à partir de 3 ans révolus jusqu'à la grande section.

Ce centre sera ouvert aux enfants de la commune et à ceux de l'extérieur qui auront de 3 ans révolus à 15 ans dans l'année. L'accueil aura lieu tous les jours de 9h à 12h et 14 H 00 à 17H 30 sauf les samedis, dimanches et jours fériés, avec ouverture des portes à partir de 8h45 et 13 H 45.

Inscription:

La participation hebdomadaire par enfant est fixée comme suit :

Quotient familial inférieur à 950€:

- 25 € pour les Rinxentois, les enfants scolarisés dans la commune ou ayant un lien de parenté direct dans la commune ;
- 50 € pour les enfants de l'extérieur.

Quotient familial supérieur à 950€:

- 30 € pour les Rinxentois, les enfants scolarisés dans la commune ou ayant un lien de parenté direct dans la commune ;
- 60 € pour les enfants de l'extérieur.

Une réduction de 2€ par enfant est consentie à partir du deuxième enfant.

L'ATL est acceptée.

Les <u>inscriptions</u> seront reçues en Mairie de RINXENT <u>le mercredi 15 janvier de 8h30 à 12h et de 14h à 17h et le samedi 28 septembre</u> de 8h30 à 12h. Et le montant de votre contribution financière sera exigé à l'inscription. Il est conseillé de respecter la période d'inscription car passé ce délai, AUCUNE DEMANDE NE SERA ACCEPTEE. Pour les extérieurs, votre inscription sera confirmée le 21 janvier 2025, après avoir récupéré l'ensemble des inscriptions des Rinxentois.

Il n'y aura aucun remboursement pour convenance personnelle, sauf en cas de maladie (dûment constatée par un certificat médical) ou de force majeure. Ce certificat médical est à ramener impérativement en mairie.

Pour inscrire votre enfant, vous voudrez bien vous munir du carnet de vaccinations, de l'attestation CAF stipulant votre Quotient Familial ainsi que votre attestation ATL (pour les bénéficiaires : original feuillet vert) ainsi que le dossier dûment complété.

Pour les inscriptions de garderie et de cantine pour la période du centre de loisirs, elles seront à effectuer avant le 31 janvier, en mairie via la fiche d'inscription.

<u>Cantine</u>: 3,50€ (non obligatoire / inscription obligatoire.)

Garderie:

- de 7h30 à 8h45 : 1,50€ (non obligatoire)
- de 17h30 à 18h : 0.50€ (non obligatoire)

Aucun rajout ne sera possible pendant la période du centre de loisirs.

Pour information, les jours de sorties sont le mardi et le vendredi pour chaque semaine.